



Litige employeur et risque de proposition cdi

Par **ayrton30**, le **07/10/2013 à 18:59**

bonsoirrnj'ai un litige avec mon employeur je le mets aux prudhommes pour non paiement des heures supplementaires, non passage de la visite médicale d'embauche, requalification de mon cdd en cdi car celui ci est fait sans motif on ne sait pas pourquoi il m'a refait un cdd. le 1er etait du 23/03/2012 poste femme de chambre remplacement d'un salarié en maladie, le salarié n'est jamais revenu et son cdd s'est achevé le 16/10/2012 le 17/10/2012 re cdd au meme poste sans respect du delai de carence sans fin de contrat prime de precarité congès payés et sans les heures suppl bien sur. je suis en maladie depuis le 11/06/2013 j'ai subi une intervention chirurgicale mon arret s'arrete le 31/10/2013 mais mon contrat le 17/10/2013. Ne reussissant pas à obtenir divers papiers, mes heures suppl. mes bulletins de salaires j'ai saisi un syndicat qui m'a conseillé de lui faire part de tout ça sans parler bien sur de la requalification du cdd en cdi (ca on se le garde sous la manche) Ils m'ont de lui dire en recommandé accusé de reception que s'il ne regularisez pas la situation à mon égard je saisisais le cph. Sa reponse fut votre dossier est entre les mains de notre avocat. il m'a proposé 1000euros pour pas que j'entamme de procedure. j'ai refusé parce que cela ne couvre pas le montant des heures supplementaires. or je pense que son avocat va se rendre compte de la faille et qu'il va s'empreser de me proposer un cdi déjà pour ne pas me payer la prime de precarité et en prime pour pas que je le fasse devant le conseil prudhommal. Etant en maladie jusqu'au 31 octobre peut il quand meme me le proposer? Et vu que c'est au prud homme puis je le refuser car avec tout ca cela n'est pas possible de retravailler ensemble s'il me le propose j'irai encore faut il que la medecine du travail me reconnaisse apte. Mais il va me faire la misère